



Extension 30m², recours a un architecte, surface
initiale > a 170m²

Par HUBERT62

Bonjour,

Je souhaite faire une extension de mon habitation de 30m².

Je suis en zone UA.

J'ai en surface initiale:

Plancher : 194 m²

Emprise au sol : 117 m²

La loi dit que pour toute nouvelle construction qui ferait dépasser la limite des 170m², je dois faire appel à un architecte.

Mais si je suis déjà au dessus de ce seuil ?

J'ai trouvé un tableau intéressant ici (tableau du bas, avant dernière ligne):

http://www.perros-guirec.fr/perros_guirec/section_ville/section_vivre_francais/menu_principal/urbanisme/permis_de_construire_et_autres_autorisations_d_urbanisme/informations_pratiques/le_recours_a_l_architecte__articles_l431_1_et_r431_2_du_code_de_l_urbanisme

Est ce que ce document est erroné ?

Je n'arrive pas trouver de texte qui parle d'être au dessus de 170 m² initialement et construire entre 20 et 40m² en zone U.

Merci de vos éclairages.

Cordialement. Hubert